



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL\_2023\_0034-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 03 mars 2023**

**Délibération n° 34**

L'an deux mille vingt trois, le trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 24 février 2023

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :

**Ont donné procuration** :

Monsieur Jérôme EYNARD à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Secrétaire de séance** : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 22H05

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

<b>Objet</b> :	Association des Cadets de la gendarmerie nationale – Demande de soutien de la commune du Puy-en-Velay
----------------	---

Rapporteur : Stéphane CLABAUX

L'objectif de l'association des Cadets de la gendarmerie nationale de la Haute-Loire, créée en septembre 2020 est de soutenir bénévolement la jeunesse du département, afin de permettre à de jeunes volontaires de 16 à 18 ans, d'acquérir des notions de sens civique, de développer leur esprit citoyen, de cultiver le goût de l'effort et de l'engagement, d'entretenir le lien Armée-Nation, ainsi que le devoir de mémoire et d'apprendre à donner de leur temps pour des nobles causes, tout en se responsabilisant.

Le bureau de l'association est constitué par des réservistes citoyens, membres de la société civile et par d'anciens officiers et sous-officiers de la gendarmerie, engagés dans la réserve opérationnelle. À titre d'exemple, les quarante quatre cadets de la deuxième promotion, après un stage d'intégration/cohésion aux chalets du Mézenc, les Etables, se sont engagés dans des

Délibération n°34 du vendredi 03 mars 2023

actions de protection de l'environnement, de l'aide aux personnes âgées et dans les cérémonies patriotiques. Pour toutes ces actions, le prix du civisme de leur a été remis.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023  
Reçu en préfecture le 10/03/2023  
Publié le 10/03/2023  
ID : 043-214301574-20230308-DEL\_2023\_0034-DE

Parmi les jeunes volontaires accueillies par l'association, il y a les cadettes et cadets Marine DESCOURS, Amélie ROSENBERGER et Matys DEBORDE originaires de la commune du Puy-en-Velay.

L'association sollicite la Ville pour poursuivre son activité. En retour, les cadettes et les cadets seraient très heureux de participer à une action organisée sur la commune.

Par conséquent, il est proposé d'apporter le soutien de la Ville à hauteur de 500 euros.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 21/02/2023

Le Conseil Municipal :

- OCTROIE une aide financière exceptionnelle de 500 € à l'association des Cadets de la Gendarmerie Nationale dont les crédits seront prélevés au chapitre 65,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 1**  
**Emmanuelle VIALANEIX**

Signé le 3 mars 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
BENAT Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 03  
mars 2023